

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11663/Add.14
1er septembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le Chef d'état-major par intérim de l'ONUST a soumis le rapport ci-après concernant l'évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban pendant le mois d'août 1975.

1. Le niveau des activités dans le secteur Israël-Liban est resté relativement élevé pendant toute cette période mais les activités ont été essentiellement localisées dans la partie ouest du secteur, sauf qu'il y a eu recrudescence des activités dans la partie est les 16, 17 et 31 août.
2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper quotidiennement, pendant la journée, cinq positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontières 11 (CA 1799-2788) 1/, 14 (CA 1838-2734) (sauf les 1er et 2 août, du 4 au 6, du 8 au 10 et du 11 au 13 août, les 15, 16, 21, 25, 28 et 29 août), 18 (CA 1880-2740), 19 (CA 1907-2749) et 33 (CA 2004-2904).
3. Dans 111 cas, des tirs ont été effectués à travers la LDA ou à travers la ligne séparant le Liban du territoire syrien occupé par Israël, dont sept avec échanges de feux. Par ailleurs, la LDA a été franchie à six reprises. Ces incidents ont été signalés comme suit :

a) Le PO LAB (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé un tir de mortier les 2, 5, 6, 12, 20, 21, 26 et 28 août, un tir d'artillerie les 5 et 16 août, un tir d'armes automatiques le 11 août et un tir de mitrailleuse les 21 et 28 août, tous ces tirs provenant des forces israéliennes.

b) Le PO HIN (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé un tir de mortier le 3 août, entre le 17 et le 19 août et les 21 et 30 août, un tir d'artillerie les 4, 10 et 12 août, entre le 15 et le 18 août, les 21 et 22 août, entre le 26 et le 28 août et le 31 août, des tirs d'armes automatiques le 4 août, entre le 11 et le 13 août et les 15 et 16 août, un tir de mitrailleuse entre le 18 et le 20 août et des lancements de fusées éclairantes le 18 août, tous ces tirs et lancements provenant des forces israéliennes, et un tir de mitrailleuse par les forces libanaises le 15 août. Il a également signalé les échanges de feux suivants : le 5 août, un tir d'armes automatiques par des forces

1/ CA : coordonnées approximatives.

non identifiées au nord-ouest du PO et par les forces israéliennes, ouvert par des forces non identifiées; le 6 août, un tir de mortier et de mitrailleuse par les forces israéliennes et un tir de mitrailleuse par des forces non identifiées au nord-est du PO; le 15 août, un tir de roquette par des forces non identifiées à l'est du PO et un tir de mortier, de mitrailleuse et d'artillerie par les forces israéliennes, ouvert par des forces non identifiées; et dans la nuit du 29 au 30 août, des tirs de mitrailleuse, de canon sans recul et d'armes individuelles ainsi que des lancements de fusées éclairantes par les forces israéliennes et un tir d'armes automatiques par des forces non identifiées au nord et à l'est du PO. Les observateurs militaires de l'ONU n'ont pas pu déterminer laquelle des deux forces avait ouvert le feu la première le 6 août ainsi que dans la nuit du 29 au 30 août. Les tirs des forces israéliennes sont passés à moins de 25 mètres du PO le 6 août et à moins de 10 mètres du PO le 16 août. Les tirs des forces israéliennes et des forces non identifiées sont passés à moins de 50 mètres du PO le 30 août. Le personnel de l'ONU n'a subi aucune blessure et le PO n'a subi aucun dommage. En outre, le PO a signalé un franchissement de la LDA par les forces israéliennes le 30 août (pénétration maximum : 10 mètres).

c) Le PO RAS (CA 1920-2785), au sud-est du village de Maroun Er Ras, a signalé un tir d'artillerie les 7, 16, 21, 23 et 31 août, un tir de mortier et des lancements de fusées éclairantes les 18, 21 et 31 août et un tir de mitrailleuse les 18, 20, 21, 22 et 31 août, tous ces tirs et lancements provenant des forces israéliennes. Il a également signalé les échanges de feux ci-après : le 16 août, un tir d'armes individuelles par des forces non identifiées au sud du PO et un tir d'armes automatiques par les forces israéliennes, ouvert par des forces non identifiées; le 18 août, un tir de mitrailleuse par les forces israéliennes et un tir d'armes individuelles par les forces libanaises (les observateurs militaires de l'ONU n'ont pas pu déterminer laquelle des deux forces avait ouvert le feu la première); et le 21 août un tir de mortier par les forces libanaises et un tir de mitrailleuse par les forces israéliennes, ouvert par les forces libanaises.

d) Le PO MAR (CA 1998...), au sud-est du village de Markaba, a signalé un tir de mortier par des forces non identifiées à l'ouest du PO le 5 août. Il a également signalé un tir d'artillerie les 8, 16, 17, 21 et 31 août et un tir de mortier les 16, 17, 29, 30 et 31 août, tous ces tirs provenant des forces israéliennes.

e) Le PO KHIAM (CA 2071-3025), au sud du village d'El Khiam, a signalé un tir d'artillerie les 16 et 31 août et un tir de mortier les 16 et 18 août, tous ces tirs provenant des forces israéliennes, et un tir d'artillerie par les forces libanaises le 31 août.

f) Une patrouille mobile de l'ONUST a signalé, alors qu'elle se trouvait au voisinage de Chebaa (CA 2200-3055), des franchissements de la LDA par les forces israéliennes les 16, 20, 27, 28 et 30 août (pénétration maximum : 900 mètres dans chaque cas).

4. Trente-sept survols ont été signalés durant la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés les 1er et 2 août, entre le 5 et le 7 août, les 9 et 12 août, entre le 14 et le 18 août et entre le 20 et le 22 août, les 24, 27, 28 et 30 août (un par jour), les 3, 8 et 19 août (deux par jour) et le 26 août (trois survols). Des survols par des avions à réaction non identifiés ont été signalés les 4, 6 et 9 août (un par jour) et le 29 août (trois survols); les observateurs militaires de l'ONU n'ont pas pu identifier les avions en raison de l'obscurité (4 et 29 août), de l'altitude (6 et 29 août) ou de la brume (9 août). Des survols par un avion léger des forces israéliennes ont été signalés les 4 et 30 août et un survol par un hélicoptère des forces israéliennes a été signalé le 16 août.

5. Les autorités libanaises ont déposé les 95 plaintes suivantes pendant la période considérée :

a) Quarante-trois plaintes selon lesquelles des projectiles tirés par les forces israéliennes seraient tombés en territoire libanais le 31 juillet, entre le 1er et le 4 août, le 6 août, entre le 9 et le 12 août, les 14 et 15 août, entre le 17 et le 20 août, le 23 août et entre le 25 et le 28 août (une plainte par jour), les 5, 6, 8, 13, 17, 21, 22, 24 et 30 août (deux plaintes par jour) et le 16 août (quatre plaintes). Vingt-cinq de ces plaintes ont été confirmées par les observateurs de l'ONU, sauf en ce qui concerne les dégâts.

b) Vingt-cinq plaintes concernant des survols par des avions à réaction des forces israéliennes les 1er, 6, 8, 9 et 12 août, entre le 14 et le 17 août, entre le 19 et le 22 août, les 24 et 25 août et entre le 28 et le 31 août (une plainte par jour), et les 5, 26 et 27 août (deux plaintes par jour). Vingt de ces plaintes ont été confirmées.

c) Six plaintes concernant des survols par des avions légers ou des hélicoptères des forces israéliennes les 3, 7, 21, 27, 30 et 31 août. Aucune de ces plaintes n'a été confirmée.

d) Douze plaintes selon lesquelles des navires de guerre des forces israéliennes auraient pénétré dans les eaux territoriales libanaises entre le 6 et le 8 août, entre le 12 et le 15 août et les 17, 18, 21, 26 et 29 août. Aucune de ces plaintes n'a été confirmée.

e) Deux plaintes selon lesquelles des avions à réaction des forces israéliennes auraient attaqué à la bombe et à la roquette, les 5 et 28 août, le village d'El Bourghliye (CA 1728-3018) et, le 5 août, El Gasmiye (CA 1738-3038), causant des dégâts matériels. Ces plaintes n'ont pas été confirmées (le lieu où ces incidents se seraient produits est situé hors du champ d'observation des postes de l'ONU).

f) En outre, sept plaintes accompagnées de demandes d'enquête par les observateurs militaires de l'ONU ont été déposées (voir par. 6 ci-après).

6. Trois de ces enquêtes ont fait l'objet de rapports spéciaux (voir S/11663/Add.11, 12 et 13). Les autres plaintes et les enquêtes y relatives font l'objet des alinéas ci-après :

a) Une plainte selon laquelle le 31 juillet, entre 22 heures et 24 heures TU, une unité israélienne aurait pénétré en territoire libanais dans le village de Quaozah (CA 1820-2807) et fait exploser une maison à la dynamite, causant des dégâts matériels. L'enquête a eu lieu le 1er août. La plainte est confirmée en ce qui concerne l'explosion d'une maison et les dégâts matériels causés.

b) Une plainte selon laquelle le 6 août entre 20 h 30 et 22 h 10 TU, une unité israélienne aurait pénétré en territoire libanais dans le village de Hanine (CA 1860-2792), fait exploser une maison à la dynamite, causant des dégâts matériels, et enlevé un civil libanais. L'enquête a eu lieu le 7 août. Des témoins interrogés dans le village ont déclaré que des membres des forces israéliennes avaient pénétré dans le village vers 21 heures TU le 6 août, fait exploser une maison et enlevé un habitant du village. Les observateurs militaires ont vu, dans le village, une maison détruite récemment à la dynamite, une voiture détruite par la déflagration et, à proximité, des lignes électriques endommagées. La plainte est confirmée en ce qui concerne l'explosion d'une maison et les dégâts matériels causés.

c) Une plainte selon laquelle le 6 août entre 20 h 30 et 23 heures TU une unité israélienne aurait pénétré en territoire libanais dans le village de Tallousa (CA 1935-2934), fouillé des maisons et tiré sur ces maisons avec des armes automatiques. L'enquête a eu lieu le 8 août. La plainte est confirmée en ce qui concerne les dégâts occasionnés récemment à cinq maisons par des tirs d'armes automatiques.

d) Une plainte selon laquelle le 18 août entre 12 heures et 14 h 25 TU, des projectiles provenant de tirs intermittents d'artillerie à partir du territoire israélien seraient tombés près de Ramiye (CA 1795-2795) et en d'autres endroits, blessant une femme à Ramiye et endommageant des biens et des cultures. L'enquête a eu lieu le 19 août. Des témoins interrogés dans le village ont déclaré qu'une femme avait été blessée, à Ramiye, par des éclats d'obus d'artillerie, et évacuée sur un hôpital. Les observateurs militaires ont vu, près de Ramiye, quatre entonnoirs creusés par des explosions d'obus et des dégâts divers causés aux cultures. La plainte est confirmée en ce qui concerne les dégâts causés aux cultures.
